

Édito

Mais que veut donc Ecolo ? (2)



“ L’éditorial d’entrées libres daté du 12 mars dernier et intitulé « *Mais que veut donc Ecolo ?* » n’a pas manqué de susciter une réaction de Barbara TRACHTE, sous la forme d’un « droit de réponse » que nous publions bien volontiers dans le présent numéro. La journée d’étude organisée par le SeGEC le 25 mars dernier a, quant à elle, déjà permis de clarifier la portée d’un différend sérieux avec le parti vert, ce qui constitue la base d’une saine délibération démocratique. Il est, en effet, permis de tirer deux conclusions des échanges qui ont déjà eu lieu.

La première conclusion est l’intention d’Ecolo d’imposer dans l’enseignement catholique l’organisation d’une heure d’un cours disciplinaire de « philosophie et citoyenneté » en lieu et place d’une des deux heures de religion, à l’instar du régime qui prévaut actuellement dans l’enseignement officiel.

La seconde conclusion concerne le traitement légistique réservé par Ecolo à sa propre proposition de décret. Celle-ci a, en effet, une double incidence qui ne correspond pas à l’intention exprimée par ce parti. Tout d’abord, celle de supprimer la disposition du Pacte scolaire qui prévoit que, dans l’enseignement catholique, l’horaire hebdomadaire comprend nécessairement deux périodes de religion catholique, à l’exclusion des autres « cours philosophiques » qui doivent, eux, pouvoir être organisés dans l’enseignement officiel (choix entre la morale non confessionnelle et une des religions reconnues). Une autre incidence de cette proposition de décret est d’imposer dans l’enseignement catholique l’utilisation du formulaire actuellement en vigueur dans l’enseignement officiel et relatif au choix entre un cours de morale non confessionnelle et un des cours de religion reconnus. Ayant lu et entendu Madame TRACHTE, nous prenons donc acte du fait que l’intention politique exprimée par Ecolo est imparfaitement traduite dans sa proposition de décret. Celle-ci n’a, par ailleurs, pas obtenu le soutien d’autres partis politiques lors du vote intervenu en commission parlementaire.

Mais le débat se clôt-il avec cette « clarification de la portée du désaccord » ? Non, il se poursuivra prochainement, puisque la plupart des partis présents le 25 mars ont répondu favorablement à l’invitation du SeGEC de poursuivre un échange sur l’éducation à la philosophie et à la citoyenneté en préparation de la prochaine législature. Un groupe de travail sera donc constitué avec une représentation du cdH, d’Ecolo, du MR et de DÉFI, le PS ayant préféré s’abstenir. Chacun aura l’occasion de faire valoir ses analyses, points de vue et arguments. Et, suivant la formule, chacun prendra aussi in fine ses responsabilités.

Enfin, le thème des « différences de traitement » revient également sous une autre forme : celle des très importantes différences de subventionnement par élève entre l’enseignement subventionné et l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une campagne de sensibilisation est lancée sur le sujet. Nous ne manquerons pas d’assurer dans *entrées libres* un suivi des réponses politiques qui y seront apportées ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

9 avril 2019